

PRÉVENIR ET RÉDUIRE L'ITINÉRANCE AU QUÉBEC

Mémoire prébudgétaire déposé par le
Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec



APPUYÉ
PAR 13 REGROUPEMENTS NATIONAUX

31 JANVIER 2024

Habiter un lieu, avoir un chez-soi, a un sens qui va bien au-delà d'un lieu physique où l'on dort : avoir un chez-soi doit être compris dans son sens pratique, mais également du point de vue de ses fonctions identitaires, sociales, culturelles et d'intégration. « Au-delà du domicile, du lieu physique, le sentiment d'avoir un "chez-soi" est au cœur de l'expérience humaine. Il représente un levier au bien-être, à la citoyenneté, à la relation de la personne avec sa propre identité et avec son environnement social » (MSSS, 2014a).

TABLE DES MATIÈRES

Un message commun et une demande d'actions communes dans un contexte de crise.....	3
Recommandations du RSIQ et de ses partenaires.....	4
Le Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec.....	6
Fondements du mémoire.....	7
Valeurs.....	7
Intersectorialité.....	7
Approche globale et communautaire.....	8
Prévenir et réduire l'itinérance avec une approche globale et communautaire.....	9
Droit à l'éducation.....	9
Droit à un revenu décent.....	11
Droit au logement.....	11
Droit aux soins de santé et aux services sociaux.....	13
Droit d'occuper l'espace public.....	14
Outils du gouvernement du Québec.....	16
Politique nationale de lutte à l'itinérance.....	16
Plan d'action interministériel en itinérance (PAII).....	16
Médiagraphie.....	17

Un message commun et une demande d'actions communes dans un contexte de crise

En septembre 2023, l'état de crise est reconnu par l'adoption unanime d'une motion à l'Assemblée nationale, soit celle de :

« Prendre acte de la hausse du nombre de personnes en situation d'itinérance depuis 2018 et de reconnaître qu'il y a crise de l'itinérance au Québec. »

Le présent mémoire porte la voix de 13 regroupements nationaux représentant les différentes populations touchées par le phénomène de l'itinérance au Québec.

En ce sens, nous demandons au gouvernement de faire de même : impliquer l'ensemble des ministères lors de l'exercice du budget de 2024 afin de lutter efficacement contre l'itinérance.

Appuis au présent mémoire :

- [Association des travailleurs-euses de rue du Québec \(ATTRueQ\)](#)
- [Collectif pour un Québec sans pauvreté](#)
- [Confédération québécoise des coopératives d'habitation \(CQCH\)](#)
- [Fédération québécoise des organismes communautaires Famille](#)
- [Front commun des personnes assistées sociales du Québec](#)
- [Regroupement des associations de personnes traumatisées craniocérébrales du Québec](#)
- [Regroupement des Auberges du cœur du Québec](#)
- [Regroupement des écoles de la rue accréditées du Québec \(RÉRAQ\)](#)
- [Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec \(RRASMQ\)](#)
- [Regroupement des Organismes Communautaires Québécois pour le Travail de Rue \(ROCQTR\)](#)
- [Réseau Maisons Oxygène](#)
- [Réseau québécois des OSBL d'habitation \(RQOH\)](#)
- [Table nationale des Corporations de développement communautaire \(TNCDC\)](#)

PRÉVENIR L'ITINÉRANCE

Encourager et soutenir des projets et des actions qui visent la prévention de l'itinérance.

Plus spécifiquement, nous recommandons :

- 1.** Impliquer l'ensemble des ministères lors de l'exercice du budget de 2024 afin de lutter efficacement contre l'itinérance.
- 2.** Financer le logement social à la hauteur des besoins, dès le budget 2024-2025.
- 3.** Assouplir et faciliter les programmes gouvernementaux pour le déploiement de nouveaux logements sociaux.
- 4.** Renforcer le respect du droit à l'éducation pour tous.
- 5.** Assurer à tous.tes un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation.
- 6.** Fixer un salaire minimum qui permet à une personne seule travaillant 35 heures par semaine une sortie de pauvreté.
- 7.** Majorer l'ensemble des ressources partiellement exclues des prestations à l'aide sociale ainsi qu'indexer annuellement ce montant (notamment le revenu de travail permis, établi à 200\$ mensuel et qui n'a pas été augmenté ni indexé depuis 1999).
- 8.** Favoriser le volontariat et mettre de côté la culture coercitive dans les programmes gouvernementaux qui touchent les populations en situation d'itinérance ou à risque de l'être.
- 9.** Lancer immédiatement des travaux pour l'élaboration d'une stratégie de prévention de l'itinérance au Québec en tenant compte de l'augmentation de la population en précarité socio-économique liée au contexte économique inflationniste.
- 10.** Soutenir adéquatement l'action communautaire autonome par l'augmentation de son financement à la mission et le respect de son autonomie. Voir les revendications d'[Engagez-vous pour le communautaire](#) et de la campagne [CA\\$\\$\\$\\$H](#).

RÉDUIRE L'ITINÉRANCE

Engager du financement à long terme pour des mesures structurantes afin de répondre aux différents besoins des personnes en situation d'itinérance et celles à risque de le devenir.

Plus spécifiquement, nous recommandons :

- 1.** Déployer la Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.
- 2.** Rehausser le financement pour le soutien communautaire en logement permanent et transitoire.
- 3.** Assouplir et faciliter les structures gouvernementales afin de supporter le déploiement de l'action communautaire en itinérance (maisons d'hébergement, refuges, travail de rue, école de la rue, aide alimentaire, logement transitoire, etc.).
- 4.** Financer adéquatement les organismes communautaires en itinérance (maisons d'hébergement, refuges, travail de rue, insertion à l'emploi, école de la rue, aide alimentaire, logement transitoire, défense de droits, aide aux familles, aide aux populations LGBTQ2S+, aide aux personnes immigrantes, etc.).
- 5.** Combler la coupure de financement imposée par le gouvernement fédéral dans le programme Vers un chez-soi.
- 6.** Combler la non-indexation du financement de Vers un chez-soi en s'appuyant sur l'indexation liée aux coûts de fonctionnement des organisations.
- 7.** Impliquer les organismes communautaires en itinérance et les concitoyens.nes résidents dans les campements dans la réflexion des actions qui visent ces lieux.

Le Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec

Depuis 1998, le RSIQ est une alliance d'organismes œuvrant à améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance, par une approche globale et communautaire qui considère la personne dans son ensemble et l'importance du respect de ses droits.

Nous sommes le réseau québécois portant la voix commune du milieu communautaire auprès des paliers gouvernementaux et du grand public afin de PRÉVENIR ET RÉDUIRE L'ITINÉRANCE.

Le RSIQ regroupe 15 concertations territoriales qui regroupent plus de 200 organismes communautaires à travers le Québec. De plus, 20 membres associés font partie des membres du RSIQ.

Lors de la dernière mise à jour économique en novembre 2023, le [RSIQ demandait au gouvernement du Québec](#) :

- De ne pas répondre seulement aux situations d'urgence;
- D'engager du financement à long terme pour des mesures structurantes, à longueur d'année afin d'offrir des lieux pour se poser, se reposer et répondre aux personnes en situation d'itinérance;
- D'encourager et soutenir des projets et des actions qui visent la prévention de l'itinérance;
- D'interpeller et mobiliser tous les ministères qui peuvent jouer un rôle dans la lutte à l'itinérance.

Fondements du mémoire

Valeurs

SOLIDARITÉ

Nous participons à la construction d'une société plus juste et équitable, nous nous allions avec tous ceux et celles qui revendiquent le droit à une vie digne ou qui n'y ont pas accès.

ENGAGEMENT

Nous sommes engagés à prévenir et à réduire l'itinérance au Québec. Nous sommes engagés afin de mener des initiatives porteuses de changement social avec nos membres.

AUTONOMIE

Nous promouvons le droit à l'autodétermination des personnes en situation d'itinérance. Nous soutenons l'action communautaire autonome de nos membres luttant pour obtenir un soutien adapté à la réalité unique de chaque milieu.

Intersectorialité

En conformité avec l'approche globale défendue par la Politique nationale de lutte à l'itinérance, le Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec met de l'avant l'importance de travailler de façon intersectorielle pour prévenir et réduire l'itinérance au Québec.

« Pratique d'acteurs de plus d'un secteur d'intervention qui se mobilisent et s'engagent en complémentarité d'action pour mettre à profit les compétences de chacun en vue de satisfaire d'un commun accord certains besoins clairement reconnus dans la communauté. »
(Lebeau et coll., 1996).

Le Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 (PAII) s'appuie sur la notion de responsabilité collective lorsqu'il prévoit l'instauration de communautés de pratiques intersectorielles pour favoriser les échanges et le partage entre les équipes et entre les régions. Cela démontre également que l'intersectorialité s'avère essentielle pour soutenir la mise en œuvre de pratiques préventives, pour partager l'information et favoriser la collaboration entre les différentes instances et les différents partenaires impliqués dans la lutte à l'itinérance. Bien que les groupes communautaires soient de plus en plus interpellés dans le travail intersectoriel, il s'agit malheureusement trop souvent de partenariats obligatoires et utilitaires, dans lesquels le rapport de force est très inégal.

Les groupes sont souvent consultés, mais se sentent rarement écoutés. C'est pourquoi ce travail intersectoriel doit reposer sur des rapports égaux, transparents et volontaires entre les partenaires institutionnels et communautaires. Le milieu communautaire doit être adéquatement financé afin de pouvoir jouer son rôle dans les processus relatifs à l'organisation des services de santé et services sociaux. De plus, ces collaborations doivent reposer sur le respect des droits et de la confidentialité des personnes.

Les facteurs qui prévalent l'itinérance sont de nature individuels, relationnels, structurels et institutionnels. La prévention de l'itinérance doit non seulement inclure des interventions axées sur les individus, mais aussi des réformes structurelles plus larges visant les moteurs de l'itinérance.

Cette vision de l'itinérance soulève l'importance de privilégier une perspective intersectorielle (Lebeau et al., 1998) afin de mobiliser la participation de différents acteurs à se joindre à la lutte, tels que les ressources communautaires et institutionnelles, le milieu de la recherche, les groupes de citoyens et l'ensemble des ministères.

Approche globale et communautaire

L'approche globale et communautaire, qui a évolué avec l'histoire du mouvement communautaire au Québec, consiste à comprendre la personne dans les multiples dimensions de sa vie (ses identités, son histoire, ses conditions de vie, ses besoins, ses relations, ses liens sociaux, ses capacités, ses ressources, etc.) et ce, dans une vision globale qui prend en compte les aspects sociaux, économiques, culturels, politiques etc.

Autrement dit, le mouvement communautaire québécois « a développé le réflexe de chercher les causes structurelles de l'appauvrissement et de l'exclusion » (Guay, 1999 : 81) afin d'être en mesure d'agir sur les enjeux collectifs. ([L'approche globale, contexte et enjeux, réflexions d'un collectif d'auteurs](#), 2012).

Le Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec met de l'avant l'importance de l'approche globale et communautaire en mettant l'accent sur cinq axes d'intervention en matière d'itinérance :

- Droit à l'éducation
- Droit à un revenu décent
- Droit au logement
- Droit aux soins de santé et aux services sociaux
- Droit d'occuper l'espace public

Prévenir et réduire l'itinérance avec une approche globale et communautaire

Des milliers de personnes, de tous âges, et parcours vivent une situation d'itinérance et font face à des conditions de vie inacceptables au Québec, que ce soient des familles, des personnes seules, des femmes, des hommes, des personnes surreprésentées issues des communautés LGBT2S+, des communautés autochtones, de l'immigration ou de la jeunesse se situant à l'intersection de plusieurs systèmes d'oppression. Ce phénomène est à la fois visible et caché, et le nombre de personnes touchées augmente. Face à cette situation, des centaines d'organismes communautaires agissent quotidiennement afin de répondre aux besoins pressants des personnes vivant aux marges de la société, prodiguant hébergement, logement, accompagnement, milieu de vie, soutien alimentaire, défense de droits, etc.

« L'itinérance est un enjeu multifactoriel pour lequel aucune solution unique n'existe. »
Gougeon, 2023.

Selon le [2e portrait de l'itinérance](#) du gouvernement du Québec, l'itinérance est un phénomène complexe qui prend racine dans des facteurs interpersonnels et structurels. Il met en lumière les facteurs tel que le logement, les inégalités sociales, la pauvreté, l'emploi et les conditions de travail, l'éducation et l'exclusion des personnes en fonction de leur condition sociale. Notons également le phénomène des portes tournantes qui s'observe en justice, en santé et à la protection de la jeunesse, et qui contribue à fragiliser de nombreuses personnes.

Au Québec, nos efforts en prévention de l'itinérance sont insuffisants. La hausse des personnes en situation d'itinérance visible et cachée résulte d'un manque d'investissement et d'importance accordée à des actions de prévention visant à améliorer l'accès aux soins de santé et services sociaux, le droit d'occuper l'espace public, le droit au logement, l'éducation et le revenu.

Il est essentiel de reconnaître la nécessité d'augmenter nos actions en prévention, d'autant plus qu'elles se fondent autant sur des constats cliniques que sur les obligations légales de l'État.

Droit à l'éducation

Selon l'Unesco, l'éducation est un droit humain fondamental dont le but est de sortir les hommes et les femmes de la pauvreté, de réduire les inégalités et d'assurer un développement durable. L'éducation est un droit émancipateur en soi et c'est l'un des outils les plus puissants pour permettre aux enfants et aux adultes marginalisés sur le plan économique et social de s'extraire de la pauvreté et de participer pleinement à la société.

Parmi les populations marginalisées ou précarisées, nous proposons que des actions soient mises en œuvre pour contrer l'exclusion que vivent certains groupes, en particulier, les personnes sans diplôme, les personnes en situation de handicap, les familles, les personnes immigrantes et les personnes issues de communautés autochtones.

Parmi les solutions à mettre de l'avant, il y a les écoles de la rue. Selon le [RÉRAQ](#), les écoles de la rue permettent aux personnes qui ont décroché de l'école ou en voie d'abandonner leurs études secondaires, qui se sentent en marge du réseau scolaire et qui vivent des problématiques spécifiques qui requièrent un accompagnement psychosocial, de poursuivre gratuitement leur scolarité dans un contexte d'apprentissage qui répond à leurs besoins. En plus des enseignants, des intervenants accompagnent les élèves afin de faciliter leur intégration et leur offrir un milieu de vie qui favorise la connaissance personnelle, la découverte et l'insertion sociale, alors qu'ils poursuivent un programme scolaire reconnu par le ministère de l'Éducation.

Renforcer le respect du droit à l'éducation pour tous implique une action interministérielle et intersectorielle au travers d'une politique globale d'éducation. Il faut soutenir les personnes en situation d'itinérance afin de favoriser leur insertion socioprofessionnelle. Le RSIQ considère, tel que déclaré dans [sa plateforme](#) de 2012, que l'éducation est fondamentale pour permettre aux personnes en situation d'itinérance d'améliorer leur sort et de trouver une place qui leur convient dans la société.

L'éducation doit être considérée au sens large; elle ne saurait être restreinte au circuit scolaire institutionnel. Elle inclut plusieurs formes d'apprentissage, notamment sur le terrain. Selon les données recueillies lors du dernier colloque du RERAQ en octobre 2023, 584 personnes se sont inscrites dans les 9 écoles de la rue membres du RERAQ. 35% des personnes poursuivent leur scolarisation après leur passage dans une écoles de la rue et 19% vers le marché du travail. La finalité d'un passage à l'école de la rue n'est pas la diplomation ou le marché de l'emploi. Cette finalité est déterminée, en fait, par la personne, selon son parcours personnel et ses intérêts. L'école de la rue fait du rattachement citoyen, pas seulement scolaire.

Des mesures de soutien à l'insertion en emploi doivent aussi être mises en place dans des organismes ou entreprises qui accueillent les personnes en cours de réinsertion pour leur donner davantage d'outils qui leur permettent de trouver une place sur le marché de l'emploi, de développer leurs compétences, de réaliser leurs talents.

Droit à un revenu décent

« Si l'itinérance n'est pas seulement un problème de pauvreté, elle est toujours un problème de pauvreté. Surtout si on considère la définition de la pauvreté inscrite dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale : condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration. »

[\(Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2008\)](#)

Pour une majorité de personnes en situation d'itinérance, l'aide de dernier recours représente la principale source de revenus, comme ont répondu 61,7% des personnes interrogées lors du [dénombrement 2022](#). Dans sa note sur les revenus viables en 2022, l'IRIS identifie deux verrous réglementaires qui empêchent la diminution de la pauvreté. Un de ceux-ci est le plafonnement du revenu assuré aux prestataires de l'aide sociale à 55,1 % du niveau de couverture des besoins de base indiqué par la mesure du panier de consommation. L'aide sociale représente la principale source de revenus pour une majorité de personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Ainsi, en offrant seulement 55,1% du revenu jugé nécessaire pour survivre, en toute connaissance de cause, nous empêchons les personnes de stabiliser ou d'améliorer leur situation et de vivre dans la dignité.

Le contexte inflationniste des dernières années est difficile pour la majorité des Québécois.es. Pour certaines populations qui ont un revenu insuffisant pour répondre à leurs différents besoins, les impacts sont immenses. Par exemple, l'écart entre la prestation d'aide sociale et le prix moyen d'une chambre démontre pertinemment ce décalage. Selon Statistiques Canada, l'indice des prix à la consommation (IPC) a atteint 8.1% en juin 2022.

La pression est énorme sur les personnes à faible revenu. Il faut donc mettre de l'avant des mesures telles qu'assurer à tous.tes un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC), fixer un salaire minimum qui permet à une personne seule travaillant 35 heures par semaine une sortie de la pauvreté et majorer l'ensemble des ressources partiellement exclues des prestations à l'aide sociale ainsi qu'indexer annuellement ce montant (notamment le revenu de travail permis, établi à 200\$ mensuel et qui n'a pas été augmenté ni indexé depuis 1999).

Droit au logement

L'entière du Québec est touchée par une crise majeure du logement. La Politique nationale de lutte à l'itinérance mentionne que « faciliter l'accès à un logement constitue un enjeu central, tant pour la prévention de l'itinérance que pour aider les personnes concernées à sortir de la rue de façon définitive. »

Toutefois, il est présentement extrêmement ardu d'utiliser ce levier pour aider les personnes parce que d'une part, l'état se désengage envers le financement du logement social et communautaire, et de l'autre, les logements abordables se font rares, voire inexistantes.

Selon l'Institut de la statistique du Québec, le taux d'inoccupation des logements locatifs au Québec était de 1.7% pour 2022, ce qui est bien en dessous du taux visé pour un équilibre du marché de 3%. La situation est critique dans les grands centres, mais également dans les petites municipalités, et ce, sur tout le territoire québécois. La Société canadienne d'hypothèques et de logement le confirme pour les villes de moins de 50 000 habitants, le taux d'inoccupation est très bas pour 2022. Par exemple, le taux d'inoccupation atteint 0% pour Gaspé et 0.3% pour Alma.

Rappelons que le droit au logement est protégé par la Charte des droits et libertés de la personne. En effet, ce droit fait implicitement partie du droit à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales susceptibles d'assurer un niveau de vie décent, énoncé à l'article 45 de la Charte québécoise. Plusieurs textes internationaux en vertu desquels le Québec s'est déclaré lié le prévoient également. L'exercice de ce droit est par ailleurs indissociable de plusieurs autres droits incluant le droit à l'égalité.

La crise de l'itinérance et la crise du logement sont indiscutablement reliées. Des personnes âgées, des couples, des familles, vivent soit dans des logements inadéquats, insalubres soit ont perdu leur logement à la suite d'une éviction. La situation actuelle ne leur permet plus de faire face à un marché du logement qui réserve désormais ce droit fondamental aux privilégiés.

Le FRAPRU confirme que la pénurie de logements locatifs abordables et sécuritaires, l'explosion du coût des loyers, le manque de logements sociaux et communautaires, l'augmentation des « rénovictions » et la spéculation immobilière fragilisent le droit au logement et contribuent au mal-logement d'un grand nombre de locataires. Ainsi, plusieurs personnes se retrouvent en instabilité résidentielle et en situation d'itinérance.

La Table nationale des CDC (TNCDC), met de l'avant l'impact de la crise du logement sur les communautés locales et que face au manque de solutions disponibles sur les territoires, le logement est une priorité. Des solutions doivent être mises de l'avant dans une éventuelle politique nationale en logement.

Nous recommandons de financer le logement social à la hauteur des besoins, dès le budget 2024-2025 et le rehaussement du financement pour le soutien communautaire en logement permanent et transitoire.

Droit aux soins de santé et services sociaux

Les personnes en situation d'itinérance doivent pouvoir bénéficier de services répondant à leurs besoins spécifiques. Leurs besoins sont multiples et varient selon leur personnalité, leur âge, leurs expériences de vie, leur identité de genre et leur territoire. (Politique nationale de lutte à l'itinérance, 2014).

Comme mentionné par le [Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec](#), il faut réduire les inégalités sociales, améliorer l'environnement des personnes, les protéger contre les violences et s'assurer qu'elles aient accès à de l'accompagnement et des soins qui arrivent à temps. De l'accompagnement respectueux des droits humains et ancré dans la communauté (tel que le recommande l'Organisation Mondiale de la Santé) sont des ingrédients essentiels pour éviter que les soins et l'accompagnement soient vécus sous contrainte et dans un cadre qui génère de nouveaux bris de confiance ou de plus grandes désaffiliations.

En 2018, le ministère de la Santé et des Services sociaux a publié la [Stratégie d'accès](#) aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. En raison de la pandémie, la stratégie n'a pu être déployée comme prévu par le ministère. Cette stratégie pourrait être un outil de taille en raison de ses fondements, soit l'accessibilité, la qualité et la continuité dans les services.

« La Stratégie relève d'une responsabilité partagée de tous les programmes-services des établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Son implantation s'articule dans une mise en œuvre de moyens cliniques et de mesures organisationnelles adaptés aux enjeux régionaux de santé et de services sociaux, permettant de répondre aux besoins particuliers des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. » [MSSS, 2018](#)

Nous recommandons le déploiement de la Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. De plus, il serait pertinent de financer adéquatement les organismes communautaires de travail de rue. La stratégie d'accès mentionne qu'il est important d'outiller les intervenants du réseau pour qu'ils puissent faire du "repérage" (page 18). L'enjeu vécu sur le terrain n'est pas de repérer les personnes en situation d'itinérance, mais bien d'ouvrir la bonne porte pour qu'ils puissent recevoir le bon service. L'enjeu d'accès est ce à quoi se butent quotidiennement les travailleur.se.s de rue du Québec qui ont déjà des liens privilégiés avec les personnes concernées.

Droit d'occuper l'espace public

« Pour les personnes en situation d'itinérance, les réalités du droit à la propriété privée se limitent à une série de barrières qui s'érigent entre eux et quelque part où être, quelque part où agir. Le seul espoir qu'ils ont, en autant que la liberté soit concernée, relève de la rue, des parcs et d'abris publics, et dans le fait que ces ressources collectivisées soient rendues disponibles à tous. »

[\(Waldron, J. Traduction libre\)](#)

Cette citation, produite dans le contexte d'analyse de la violation du droit fondamental à la liberté de la personne par les chartes canadienne et québécoise lorsqu'il est question de règlements municipaux en lien avec l'usage des terrains publics, illustre parfaitement en quoi l'enjeu d'occupation de l'espace public est loin d'être secondaire pour les personnes en situation d'itinérance.

La Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec propose également qu'à défaut de pouvoir disposer d'un domicile privé, le droit à l'égalité des personnes en situation d'itinérance sera de facto violé injustement si les dispositions réglementaires causent un préjudice disproportionné à ces dernières par rapport à la population en général, car « l'article 10 de la Charte protège contre tout type de discrimination, y compris la discrimination par effet préjudiciable fondé sur un des motifs prohibés » (CDPDJ, 2009), dont la condition sociale fait partie (Charte des droits et libertés).

D'ailleurs, la Politique nationale de lutte à l'itinérance mentionne que le gouvernement a l'intention de soutenir le « droit de cité » des personnes en situation d'itinérance. Le droit de cité constitue, entre autres, « le droit de circuler dans l'espace public, le droit d'occuper une place dans la ville, le droit d'être visibles dans le paysage urbain, le droit d'y prendre la parole. » [RSIQ, 2006](#)

En raison de l'adoption persistante d'approches punitives, de nombreuses personnes en situation d'itinérance continuent de subir le profilage et l'exclusion sociale. Cependant, il est bien établi que ces méthodes s'avèrent inefficaces et qu'elles génèrent plus d'obstacles aux initiatives de prévention. (Fortin et al., 2022).

De plus en plus, les individus en situation d'itinérance font l'objet d'une judiciarisation croissante : ils font face à de nombreuses formes de répression et de discrimination en raison de leur visibilité accrue dans l'espace public, se voient infliger des contraventions, et aboutissent finalement à des situations d'incarcération. (Bellot et al., 2021).

“Le profilage discriminatoire dans l’espace public a pour conséquence d’en chasser ceux qu’on ne voudrait pas y voir sous prétexte qu’ils dérangent. Or, toutes et tous ont droit de circuler librement dans l’espace public” (Ligue des droits et libertés - Section de Québec, 2012)).

Plus spécifiquement, prenons l’exemple de la multiplication des campements de personnes en situation d’itinérance et ce, partout au Québec. En 2023, la [défenseure fédérale du logement](#) a entamé un examen systémique des problèmes de droits de la personne auxquels sont confrontés les résidents des campements. Cette recherche met en évidence que les campements constituent une crise des droits de la personne. Elle souligne, dans le rapport provisoire, que les gouvernements doivent « s’assurer que les besoins fondamentaux des résidents des campements sont satisfaits, comme l’accès à l’eau potable et à l’assainissement. En outre, les services et programmes gouvernementaux doivent être accessibles sans discrimination. »

Dans certaines villes, les réponses punitives à l’égard des campements sont également devenues monnaie courante. Cette approche, qui comprend l’émission de contraventions, l’arrestation, l’expulsion forcée et la destruction, ne respecte pas le droit fondamental des résidents des campements à vivre dans la dignité et à avoir accès à un logement sûr.

Dans toute planification budgétaire, il serait donc primordial de voir à faciliter toute approche permettant de cesser ces violations des droits fondamentaux, notamment en assurant aux municipalités et aux organismes communautaires un financement adéquat pour les services à rendre aux individus en situation d’itinérance ou à risque de l’être.

Politique nationale de lutte à l'itinérance

La [Politique nationale de lutte à l'itinérance](#) que le gouvernement du Québec a adoptée le 27 février 2014 fait de la réponse au phénomène de l'itinérance une responsabilité collective. Cette Politique reconnaît l'importance du respect des droits des personnes en situation d'itinérance et fait la promotion d'actions respectant l'approche globale et communautaire qui vont de pair avec les principes de l'action communautaire autonome. Elle met également l'emphase sur la nécessité d'agir en prévention. La Politique définit l'itinérance comme suit :

« Un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes. » (Gouvernement du Québec, 2014).

Ainsi, il est primordial que le ministère de la Santé et des Services sociaux intervienne en matière d'itinérance, mais aussi ceux des affaires municipales et de l'habitation, de l'éducation, de l'économie et de l'innovation, de l'emploi et de la solidarité, de l'immigration, de la sécurité publique et de la justice. Nous pourrions, dès lors, affirmer que le gouvernement respecte son engagement envers la politique nationale de lutte à l'itinérance en faisant de cette lutte une responsabilité collective.

Plan d'action interministériel en itinérance

Le [Plan d'action interministériel en itinérance](#) (PAII) est un outil dont s'est doté le gouvernement pour intervenir en matière d'itinérance. Soulignons les trois axes d'intervention qu'il porte : la prévention, l'accompagnement et l'intersectorialité. Des leviers majeurs pour atteindre des résultats structurants. Rappelons qu'à travers le plan d'action interministériel en itinérance, le gouvernement du Québec, porte une vision où il « doit prévenir les trajectoires qui mènent à une situation d'itinérance et accompagner les personnes qui s'y trouvent vers la stabilisation de leur situation résidentielle, financière, socioprofessionnelle, juridique et/ou de santé, en tenant compte de leurs besoins, de leur rythme et de leurs aspirations. »

Médiagraphie

Bellot, C., Fortin, V., Poisson, J., Lesage-Mann, E., Sylvestre, M.-E. (2021) Judicialisation de l'itinérance à Montréal. https://rapsim.org/wp-content/uploads/2021/01/VF2_Judicialisation-de-litine%CC%81rance-a%CC%80-Montre%CC%81al.pdf

BUREAU DE LA DÉFENSEURE FÉDÉRALE DU LOGEMENT (BDFL). (2022). Examen des campements de personnes en situation d'itinérance de la défenseure fédérale du logement, Rapport provisoire. <https://www.housingchrc.ca/fr/publications/examen-des-campements-de-personnes-en-situation-ditinerance-de-la-defenseure>

CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (CEPE). (2022). État de situation. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_etat_situation_2022_CEPE.pdf

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE, RLRQ, c. C-12, art. no10.

COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ. (2008). L'itinérance : Pas juste un problème de pauvreté, mais toujours un problème de pauvreté. Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur l'itinérance. http://www.pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/Memoire_Commission_final.pdf

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE (CDPDJ). (2009) La judicialisation des personnes itinérantes à Montréal : Un profilage social. https://www.cdpdj.qc.ca/publications/itinerance_avis.pdf

CÔTÉ P-B. (2023). La pluralité des trajectoires de vie chez les hommes en situation d'itinérance : mieux comprendre pour mieux arrimer les activités de prévention et d'intervention à leurs besoins. <https://frq.gouv.qc.ca/histoire-et-rapport/la-pluralite-des-trajectoires-de-vie-chez-les-hommes-en-situation-ditinerance-mieux-comprendre-pour-mieux-arrimer-les-activites-de-prevention-et-dintervention-a-leurs-besoins/>

Fortin, V., Poisson, J., Lesage-Mann, E., Bellot, C. (2022) Une approche punitive alarmante face à la pandémie de COVID-19 : analyse des données policières. <https://www.observatoiredesprofilages.ca/wp-content/uploads/2022/03/Une-approche-punitiv-alarman-tee-face-a-la-pandemie-de-COVID-19-analyse-des-donnees-policieres.pdf>

GAETZ, S., SCHWAN, K., REDMAN, M., FRENCH, D. ET DEJ, E. (2018). Feuille de route pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes - Sommaire exécutif. A. Buchnea (Ed.). Toronto, Ontario : Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.

https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/Youth_Prevention_Roadmap_Executive_Summary_FR.pdf

GOUGEON, P. (2023). État de situation et analyse d'impact des programmes de prévention et de lutte contre l'itinérance au Québec sur les municipalités. <https://moissonlaurentides.org/wp-content/uploads/2023/09/Impact-des-programmes-de-prevention-et-de-lutte-contre-litinerance.pdf>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS). (2014). Politique nationale de lutte à l'itinérance - Ensemble pour éviter la rue et en sortir. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000174/>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS). (2018). Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-846-02W.pdf>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS). (2021). Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 – S'allier devant l'itinérance. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003179/>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS). (2023) Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-846-05W.pdf>

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). Les indicateurs de l'occupation et de la vitalité des territoires. (2023). https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/habitation_01.pdf

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUES. (IRIS) (2022). Le revenu viable 2022 en période de crises multiples. <https://iris-recherche.qc.ca/publications/le-revenu-viable-2022-en-periode-de-crisis-multiples/>

LEBEAU, A., SIROIS, G. ET C. VIENS (1996). Protocole de recherche. Bilan évaluatif de l'intervention intersectorielle en promotion de la santé et en prévention des toxicomanies, Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, 25 pages.

LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS - SECTION DE QUÉBEC. (2012, 24 février). Droit de cité. <https://liguedesdroitsqc.org/droit-de-cite>

MACDONALD, S., CÔTÉ, P-B., FONTAINE, A., GREISSLER, É. ET HOUDE, S. (2020). Démarche qualitative du Deuxième portrait de l'itinérance au Québec : Regards croisés et approfondissement des connaissances. https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2021/12/Rapport-final_2020-05-26_Version-finale_murale.pdf

REGROUPEMENT DES ÉCOLES DE LA RUE ACCRÉDITÉES DU QUÉBEC (RÉRAQ). (2023). Rapport d'activités 2022-2023. https://reraq.org/wp-content/uploads/2023/11/Rapport-dactivites_RERAQ_2023_FINAL.pdf

REGROUPEMENT DES RESSOURCES ALTERNATIVES EN SANTÉ MENTALE DU QUÉBEC. (RRASMQ). (2020). Diagnostiquée? Un jour citoyenne toujours! http://www.rrasmq.com/evenements/campagne2020/Argumentaire_FINAL.pdf

RÉSEAU SOLIDARITÉ ITINÉRANCE DU QUÉBEC (RSIQ). (2012). Pour une Politique en itinérance : Plateforme de revendications. 2e ed. <https://itinerance.ca/wp-content/uploads/2022/07/rsiq-plateforme-de-revendications-2012-1.pdf>

RÉSEAU SOLIDARITÉ ITINÉRANCE DU QUÉBEC (RSIQ). (2022). Élections 2022 : un gouvernement qui s'engage à prévenir et réduire l'itinérance au Québec. <https://itinerance.ca/wp-content/uploads/2022/08/VF2Plateforme-RSIQ-2022.pdf>

RÉSEAU SOLIDARITÉ ITINÉRANCE DU QUÉBEC. (2006). Pour une politique en itinérance - Plateforme de revendications du Réseau solidarité itinérance du Québec. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2492561>

ROC 03. (2012). L'approche globale contexte et enjeux : réflexions d'un collectif d'auteurs. http://www.roc03.com/files/Recueil_approche_globale.pdf

TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (TNCDC). (2023). Une année charnière pour la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale. https://www.tncdc.com/wp-content/uploads/2023/02/TNCDC_Memoire-prebudgetaire-VF.pdf

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (SCHL). (2023) taux d'inoccupation, logements en bandes et immeubles d'appartements des trois logements et plus, logements d'initiative privée dans les agglomérations du recensement de 10 000 à 49 999 et villes, moyennes pondérées. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3410013201>

STATISTIQUE CANADA. (2023). Variation sur 12 mois de l'Indice des prix à la consommation (IPC) et de l'IPC excluant l'essence. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/231121/cg-a001-fra.htm>

WALDRON, J. (1991). "Homelessness and the Issue of Freedom", p. 302.
<https://constcourt.gc/files/2/Journal2019.1/Jeremy-Waldron-2019.1eng.pdf>